Restauration de la plage des Minimes : retour à l’état sauvage en milieu urbain, à côté des baigneurs

Capitales Françaises de la Biodiversité 2026 - Lauréat des villes moyennes (20 001 à 100 000 hab.)

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de La Rochelle

Services de la collectivité associés : Ville : service patrimoine naturel et arboré, service des sports, service propreté urbaine
Agglomération : service eaux pluviales, milieux aquatiques et protection contre les inondations

Budget : Environ 10 000 € (fonctionnement et investissement) pour l’installation et le remplacement de la clôture, les panneaux d’information et les suivis écologiques en interne

Partenaires financiers : Non renseigné

Partenaires techniques : Ligue pour la protection des oiseaux, police municipale, port de plaisance, office de tourisme

Date de début : 2020



Plage en restauration écologique depuis 5 ans, retour de la végétation sauvage sur la zone en face de l’estran rocheux © E. Pesme / Ville de La Rochelle

Objectifs

La plage des Minimes est l’une des trois plages de la ville de La Rochelle. Elle est située à l’entrée de la

baie, riveraine du port de plaisance, et accueille jusqu'à 4 000 usagers par jour en plein été. Cette plage très fréquentée est remise en état après les tempêtes hivernales, puis criblée chaque jour d'avril à septembre pour en assurer la propreté et le confort d'usage. En 2020, lors du confinement lié au Covid, en l'absence initiale de toute fréquentation humaine, un couple de gravelots à collier interrompu s'est reproduit sur place. Sa présence a été détectée par un agent de la Ville et signalée à la LPO, qui a ensuite réalisé le suivi de la nidification et fait des préconisations pour la protection du nid. Des ganivelles ont été installées au moment de la réouverture au public afin de définir une zone de quiétude pour le couple et son poussin. Cette protection a permis l'envol du poussin fin juin. La présence de cette espèce patrimoniale, qui fait l'objet d'une campagne annuelle de sensibilisation « On marche sur des œufs » menée par la LPO et l'OFB, en ville et dans un site aux usages intenses, a justifié une réflexion sur le traitement de la plage. L'objectif était d'adapter la gestion afin que la plage retrouve davantage de naturalité. Depuis 2020, une zone représentant moins de 10 % de la surface de la plage est donc sanctuarisée et laissée en libre développement pour sa restauration écologique, en marge de la surface régulièrement entretenue pour accueillir les plagistes.

Mesures mises en œuvre

La zone en restauration naturelle est située au sud de la plage, bordée par la falaise et délimitée sur deux autres côtés par une clôture de ganivelles, le dernier côté étant laissé ouvert face à l'océan afin de permettre le transport sédimentaire. La laisse de mer déposée par les marées hautes, et notamment les grandes marées, est laissée sur place, en libre évolution.

Pour expliquer la démarche en cours, des panneaux de sensibilisation sont disposés sur les clôtures. L'exclos est globalement respecté par les usagers, à l'exception de quelques baigneurs qui s'y installent les jours de forte affluence. L'absence de traitement de la plage rend toutefois la zone beaucoup moins attractive (galets, coquilles d'huîtres), et la zone de quiétude a été localisée en face de la partie de la plage la moins favorable à la baignade (estran rocheux couvert d'huîtres), alors que le côté nord de la plage est sableux. Cette localisation améliore aussi la perception de ce dispositif par les usagers et facilite la conciliation des enjeux de biodiversité et des enjeux touristiques.

La clôture est régulièrement entretenue et remise en état à la fin de l'hiver, après les épisodes de tempêtes et de grandes marées.

Un suivi ponctuel est réalisé en interne pour détecter la présence éventuelle d'espèces particulières. Le gravelot à collier interrompu n'a pas été détecté en nidification depuis 2020, mais la libre évolution de la plage a permis l'installation de nombreuses autres espèces sauvages et protégées, correspondant à l'habitat très particulier des hauts de plage. Un suivi botanique est effectué annuellement en interne et montre l'enrichissement progressif de la zone de quiétude.

Résultats / impact pour la biodiversité

La plage des Minimes a été totalement aseptisée par nettoyage mécanique pendant plusieurs décennies. À la suite de l'installation de la zone protégée sur 2 000 m² (soit 7 % de la surface de la plage), c'est une végétation riche et rare qui, dès la première année, s'est réimplantée. Trente-six espèces végétales ont été contactées lors des inventaires de 2024, dont 24 inféodées aux plages : 2 bénéficiant d'un statut de protection nationale (*Atriplex longipes* et *Leymus arenarius*) et 28 espèces déterminantes en Charente-Maritime. Parmi celles-ci, une majorité d'espèces végétales ayant disparu du territoire communal depuis de très nombreuses années ne sont aujourd'hui présentes que sur la plage des Minimes. Cette résilience de la nature nous permet de réfléchir à la renaturation du littoral et à la conciliation des enjeux économiques et de préservation de la biodiversité. L'essentiel des plantes recensées sont des espèces emblématiques des dunes atlantiques. Cette profusion d'espèces dunaires remarquables autrefois disparues du territoire nécessite que la collectivité conserve cet espace, voire l'étende localement ou sur d'autres secteurs littoraux.

Coordonnées

La Rochelle
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr